

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2023 82 023

Date d'envoi de convocation : 21 février 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 28 février

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Louis ROUSSELIN, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Jean-Louis ROUSSELIN, Olivier ROCHE, Françoise DEGENETAIS, Didier GERVAIS, Michèle GAUTIER, Thierry LAFFINEUR, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSANT, Michel MAILLARD, Denis RIOULT, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Sylvie FICHET.

Etaient absents : Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (pouvoir à Daniel BIGOT), Frédérique CORMONT, Audrey BUSSY (pouvoir à Olivier ROCHE)

Secrétaire de séance : Denis RIOULT

Objet : adoption d'une convention avec le Secours Populaire pour l'action Solidaribus

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'intérêt de développer des actions de solidarité auprès des personnes âgées, afin de permettre notamment l'organisation d'une permanence numérique mensuelle ;

VU le projet de convention, annexé à la présente délibération, entre le Secours Populaire et la commune d'Octeville-sur-mer ;

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'adopter une convention** avec le Secours Populaire portant sur la mise en place d'un Solidaribus à Octeville-sur-mer ;
- **d'autoriser le maire, ou son représentant**, à signer tout document permettant de concrétiser la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire,



Jean-Louis ROUSSELIN

ACTE EXÉCUTOIRE

Réception par le Sous-Préfet, le
Publication, le

6/03/2023

Le Maire,